



SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022 à 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT DEUX, le QUATORZE SEPTEMBRE à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme LACOUR Aude,
Mme SPIRA Julie, procuration à Mme ROUSSEAU Angélique,
M BRIAND Hervé, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
Mme FUSZ Anne-Luce, procuration à M URCOURT Daniel,
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 MARS 2022

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 2 – ABST : 2°).

CONTRE : M NABONNE Eric, Mme ALLAIN Geneviève

ABSTENTION : Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel

SUBVENTION POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE LE HAUT DE LA RUELLE DE CREIL ET LE CARREFOUR PUIS DU VAL

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget, **APPROUVER** la contexture du projet ainsi que le plan de financement, **AUTORISER** le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers, **SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes, **SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, **PRENDRE** l'engagement

de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées et **PRENDRE** l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées

AVENANTS DU MARCHÉ DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE POUR LES SOCIÉTÉS PIVETTA, KONNECT SYSTEMS, NORBA ET TURPIN

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**POUR : 18 – CONTRE : 1**), **APPROUVER** la passation des avenants comme indiqué ci-dessus pour les lots 08, 13, 4 et 7 et **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci-dessus

CONTRE : Mme ALLAIN Geneviève

REFECTION DU SOL DE LA MATERNELLE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **APPROUVER** le projet de changement de sol de la salle de motricité de l'école maternelle et **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

BILAN DE L'ILEP 2021

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**POUR : 18 – ABST : 1**), **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2021.

ABSTENTION : Mme ALLAIN Geneviève

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATION D'URBANISME AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE THELLOISE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **APPROUVER** la convention actualisée et complétée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement et les rôles et obligations respectifs de la Communauté de communes et de la Commune et **AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION ATELIER AU JARDIN

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **APPROUVER** le versement de subvention de fonctionnement ordinaire attribuée à l'association Atelier au jardin pour un montant de 1 300 €, **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite subvention pour l'année 2022 et **NOTER** que la subvention sera imputée au compte 65748.

FRAIS KILOMETRIQUES DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**POUR : 15 – CONTRE : 4**), **APPROUVE** les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions.

CONTRE : M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) ELECTICITÉ 2022

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) GAZ 2022

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TELECOMMUNICATION 2022

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **DECIDER** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour 2022 :

- 42,64 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 56,85 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 28,43 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports et **DECIDER** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, **DECIDER** d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 et **DECIDER** de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Points		VOTE *		
		POUR	CONTRE	ABS
1	Approbation du compte rendu analytique du 30 mars 2022	15	2	2
2	Subventions pour l'aménagement de l'allée des Violettes et le Haut de la ruelle de Creil	19		
3	Avenants du marché de l'extension du groupe scolaire pour les sociétés PIVETTA, KONNECT SYSTEMS, NORBA et TURPIN	18	1	
4	Réfection du sol de la maternelle	19		
5	Bilan de l'ILEP 2021	18		1
6	Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme avec la Communauté de communes Thelloise	19		
7	Subvention pour l'association Atelier au jardin	19		
8	Remboursement des frais de déplacement des élus	15	4	
9	Instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) Electricité	19		
10	Instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) Gaz	19		
11	Instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) Télécommunication	19		

Points divers :

Daniel UR COURT :

Il souhaiterait connaître la procédure quand un particulier occupe le domaine public depuis plus d'un an ? Monsieur le Maire répond que la commune fait un courrier aux concernées et sans réponse, dresse un procès-verbal pour faire cesser le trouble.

Hervé THOMA :

Que peut faire la commune pour le stationnement des camions et/ou de remorque sur la chaussée face au garage, considérant que le garage a un parking pour poids.

Monsieur le Maire et Madame VAN BOXSTAEL ont déjà reçu le gérant du garage pour lui signaler le problème.

Monsieur le Maire va prendre contact avec la Thelloise qui gère la zone industrielle pour une attache auprès du propriétaire du garage.

Suite à l'accident de circulation de la route au niveau du carrefour cimetière et de la route départementale D929, Monsieur THOMA souhaiterait savoir s'il est possible de mettre un rond-point.

Nous n'aurons pas un rond-point mais le Département a mis en place une signalisation pour une réduction de vitesse à 70 km/h.

Monsieur THOMA demande qu'on remette en place les paniers de baskets sur le city. Monsieur Le Maire explique que Monsieur MARECHALLES est en charge de faire les devis.

Jean-Marie NIGAY :

Les vœux se dérouleront le 7 janvier 2023 à 18h30.

Le Maire propose l'offre de la société BOXY qui nous propose une supérette connectée. Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur CALEIRO, propriétaire du Café du Nord afin de savoir si cela ne dérangeait pas. Monsieur CALEIRO n'a émis aucune observation quant à l'installation de cette supérette.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal pour ce projet. L'ensemble des membres présents ont répondu favorablement pour l'installation de cette supérette sur le parking de la salle polyvalente à côté des distributeurs de pains et de viennoiseries.

Jérémie LEFORT a été recrutée aux services techniques depuis le 01 août 2022.

Le logement à proximité de l'école est libéré, la locataire a été relogée. Actuellement, des devis sont en cours de réalisation pour faire des travaux afin de pouvoir la relouer.

Prochainement, une réunion sera organisée pour les projets mobiliers sur la commune, ce sera une réunion de travail.

La poste deviendra en 2023 une poste communale.

Fin de séance 22h22.

Validation de la secrétaire de séance
Madame LACOUR Aude



Le Maire

Jean-Marie NIGAY

